



Hansard: Le compte rendu officiel des débat

Assemblée législative de la Colombie-Britannique
L'Assemblée législative de la Colombie-Britannique

Hansard: Le compte rendu officiel des débats

Qu'est-ce que le hansard?

Hansard est le nom donné au compte rendu officiel des débats de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Le Service du hansard s'occupe de l'enregistrement, de la transcription et de l'impression du compte rendu des débats de l'Assemblée législative et de ses comités parlementaires. Par ailleurs, le service *Hansard Television* télédiffuse en direct les débats de la Chambre de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, présentés en simultanée sur Internet ou sous forme de webémission archivée. Le Comité des subsides et le Comité plénier, dans la salle Douglas Fir, sont également diffusés en direct sur Internet sous forme de webémission et télédiffusés au moment de la clôture des séances du matin et de l'après-midi. Des fichiers balado sonores de la période des questions sont également offerts sur Internet.

Le hansard est le compte rendu officiel des délibérations des parlements et des assemblées législatives de tous les pays du Commonwealth.

La mission du Service du hansard

Le Service du hansard joue un rôle double : apporter un soutien matériel aux députés, aux dirigeants et au personnel de l'Assemblée législative; permettre à la population de se familiariser avec le processus législatif et de mieux le comprendre, en rendant les travaux de la Chambre et des comités accessibles à tous.

Bref historique du hansard

Le hansard s'appelle ainsi en raison de Luke Hansard et de son fils Thomas qui, au début du XIX^e siècle, en leur qualité d'imprimeurs du Parlement britannique, commencèrent à publier un compte rendu des travaux de la Chambre des communes et de la Chambre des lords. La famille Hansard continua de publier ce compte rendu (intitulé alors *Parliamentary Debates*) jusqu'en 1889. Ce travail fut ensuite confié à des entrepreneurs privés qui s'acquittèrent de la tâche jusqu'en 1908, date à laquelle le Parlement établit son propre service de publication à même les fonds publics.

Plus tard, le Parlement rajouta officiellement le nom Hansard aux comptes rendus des débats de la chambre en reconnaissance des services rendus par cette famille; ce geste n'est pas sans rappeler le fait que le document avait longtemps porté ce nom, du moins officieusement.

Dans notre pays, la Chambre des communes publie un hansard complet depuis 1880. La Colombie-Britannique a son hansard depuis 1970, mais ce n'est qu'en 1972 qu'elle a commencé à publier un compte rendu complet des délibérations de l'Assemblée législative. Depuis 1991, les séances de la Chambre sont télédiffusées intégralement en direct; ces émissions sont sous-titrées pour les malentendants depuis 1994.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le hansard, ou journal des débats, est un « compte rendu complet, rédigé à la première personne, des interventions de tous les orateurs. On entend par compte rendu complet un compte rendu qui, bien que ne rapportant pas mot pour mot les paroles prononcées, en rapporte l'essentiel; les répétitions et les redondances sont omises, les erreurs évidentes, corrigées, mais tout ce qui précise le sens du discours ou illustre les arguments avancés est inclus ». Cette définition, rédigée en 1907 pour le compte du Parlement de Westminster (Royaume-Uni), vaut encore aujourd'hui pour tous les parlements du Commonwealth.

La préparation du hansard

Le hansard est d'abord constitué d'un enregistrement numérique de tous les débats. Des techniciens, travaillant à des consoles dans la Chambre ou dans les salles de travail des



comités, commutent les microphones dès que le président donne la parole à un député et que celui-ci commence à parler. Les techniciens s'assurent en outre que les annotations devant accompagner chaque fichier indiquent correctement le nom du ou des intervenant(s) et le sujet dont il est question à ce moment-là, aussi bien à la Chambre qu'en comité.

Les réviseurs du Service du hansard reçoivent l'enregistrement numérique de fichiers sonores de cinq minutes aux fins de transcription et d'édition. Ces fichiers sonores font ensuite l'objet d'une opération d'édition en quatre étapes, qui va de la transcription à l'épreuve définitive. Les réviseurs s'assurent que la procédure parlementaire est clairement représentée, que les répétitions et les redondances ont été enlevées, et que les erreurs manifestes ont été corrigées. Il n'en demeure pas moins que le hansard rapporte mot pour mot l'essentiel des débats tenus à la Chambre législative ou au sein des comités. En période de pointe, le Service du hansard traite plus de 16 000 mots à l'heure. Un répertoire complet de tous les débats de la Chambre est créé en formats papier et électronique (en ligne), tandis que les débats des comités parlementaires font l'objet d'un répertoire en ligne.

La Chambre est équipée d'un système automatisé qui permet une télédiffusion intégrale des délibérations de l'Assemblée. Dès qu'un député obtient la parole, des caméras robotiques reliées au système de microphones convergent sur ce dernier, permettant aux techniciens à la régie de faire une mise au point rapide avant que l'image soit diffusée. Lorsque les caméras sont activées, l'ordinateur effectue un rappel automatique du nom, du parti et de la circonscription (ou du ministère, s'il s'agit d'un ministre) du député qui a la parole, afin de montrer ces renseignements sur l'écran. Pour permettre au public de mieux comprendre ce qui se passe à la Chambre et au sein des comités, le personnel de *Hansard Television* ajoute des barres d'informations déroulantes au bas de l'écran.

La diffusion est agrémentée d'un service de sous-titrage. Des fichiers balado de la période des questions sont offerts gratuitement sur le site Web de l'Assemblée législative. De plus, les utilisateurs ont la possibilité de s'inscrire à un fil de syndication qui présente automatiquement les derniers fichiers balado, qui seront lus sur tout appareil prenant en charge des fichiers sonores numériques.

Toutes les délibérations de la Chambre sont diffusées en direct sur Internet sous forme de webémission, en plus d'être offertes en contenu Web archivé en continu.

Accès au hansard écrit et télédiffusé

Le Service produit une ébauche de transcription des débats (appelés « bleus »), qui est téléchargée sur Internet en lots dès leur achèvement, soit habituellement une heure après la tenue d'une délibération. Environ trois heures après la fin des délibérations, des versions améliorées des bleus achevés sont téléchargées. Ces ébauches de transcription sont présentées en ligne, sur le site Web de l'Assemblée législative.

La version définitive de chaque séance est également affichée sur le site Web. Ces documents apparaissent sur Internet le matin du deuxième jour suivant chaque séance. L'Imprimeur de la Reine produit des copies papier qu'il est possible de commander à la librairie *Crown Publications*. On peut également consulter ces comptes rendus imprimés dans toutes les grandes bibliothèques de la province, où ils sont conservés dans des volumes reliés.

Normalement, l'ébauche de la transcription d'une séance ouverte d'un comité parlementaire est disponible le jour même sur le site Web de l'Assemblée législative. Lorsqu'un comité est en déplacement, ce délai peut être de quelques jours. La version définitive est offerte sur ce même site une semaine tout au plus après la séance, à l'instar de la diffusion en direct et des enregistrements sonores archivés de toutes les délibérations des comités permanents. Les travaux des comités permanents et des comités spéciaux ne sont pas télédiffusés.

Le signal d'émission de *Hansard Television* est relayé par satellite; les compagnies de câblodistribution captent gratuitement ce signal et peuvent diffuser en direct les séances de la Chambre dans presque toutes les localités de la province. Pour obtenir plus de renseignements sur les postes et les heures où sont présentées ces émissions, veuillez consulter l'horaire de télévision de votre région. Lorsque la Chambre siège, la période de questions est rediffusée peu de temps après la fin de l'émission en direct en provenance de l'Assemblée législative. Cette rediffusion est suivie de celle de la séance de la Chambre, enregistrée dans la salle Douglas Fir. Pour obtenir plus de renseignements sur les guides de canaux, les horaires de diffusion et les liens vers les fichiers balado et les webémissions en direct et archivées, veuillez vous rendre à la page d'accueil du hansard, à l'adresse suivante : www.leg.bc.ca/hansard (en anglais seulement).

Visite de l'Assemblée législative

NOUS ACCUEILLONS VOLONTIERS LES VISITEURS.

Des visites gratuites de les édifices du Parlement de la Colombie-Britannique sont offertes du lundi au vendredi, toute l'année, ainsi que les samedis et dimanches en période estivale.

Pour observer les députés dans leurs travaux en chambre, les visiteurs sont conviés dans les tribunes publiques chaque fois que l'Assemblée siège. Veuillez noter que les tribunes sont souvent pleines pendant la période de questions. Cette période qui dure 30 minutes a lieu chaque journée, du lundi au jeudi. Elle permet aux députés d'interroger le gouvernement sur ses activités.

**Pour obtenir plus de renseignements,
veuillez consulter le site www.leg.bc.ca
ou veuillez nous joindre :**

**Parliamentary Education Office
Parliament Buildings
Victoria BC V8V 1X4
Tél. : 250.387.8669
PEO@leg.bc.ca**

**Afin de visiter les édifices du Parlement,
veuillez consulter le site www.leg.bc.ca/tours
ou veuillez nous joindre :**

**Parliamentary Tour Office
Parliament Buildings
Victoria BC V8V 1X4
Tél. : 250.387.3046
Tours@leg.bc.ca**



LEGISLATIVE ASSEMBLY
of BRITISH COLUMBIA